

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 19 décembre 2016 à 20h30 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes (abs.)	Monsieur Réjean Geneau
Madame Chantal Proulx (abs.)	Monsieur Fernand Gauthier
Monsieur Stéphane Deschênes (abs.)	Monsieur Guildo Castonguay

que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à l'article 153 du Code Municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général, est présent.

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption des comptes à payer

16-12-220

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 20853 à 20903	321 626.71\$
Prélèvements no 1767 à 1776	17 390.54\$
Total	339 017.25\$

3.2. Budget OMH 2017

16-12-221

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget de l'Office municipal d'habitation de St-Gabriel-de-Rimouski pour l'année 2017 au montant de 7 787\$. La municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisé (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

3.3 Comité provisoire du nouvel Office d'habitation / délégué municipal

16-12-222

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Georges Deschênes comme délégué municipal au comité provisoire du nouvel Office d'habitation.

3.4 Dépôt des intérêts pécuniaires

16-12-223

Les intérêts pécuniaires ont été déposés au directeur général, à l'exception de madame Chantal Proulx et M. Georges Deschênes.

3.5 Affectation des surplus

16-12-224

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter les surplus accumulés d'un montant de 35 000\$ pour le projet de rénovation du bureau municipal et de 15 000\$ pour l'entretien et la réparation du centre polyvalent.

3.6 Avis de motion / Règlement d'emprunt pour la mise aux normes de l'eau potable

16-12-225

Réjean Geneau donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement d'emprunt pour des travaux de mise aux normes de l'eau potable.

3.7 Adjudication / Services professionnels pour la mise aux normes de l'eau potable

16-12-226

Considérant l'ouverture des soumissions suite à l'appel d'offres public 09025_15;

Considérant les résultats détaillés de l'analyse du comité de sélection;

Considérant la vérification de la conformité de chacune des soumissions reçues;

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers de suivre les recommandations du comité de sélection et d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note globale, soit les consultants SNC-Lavalin.

3.8 CPTAQ / Puits municipaux

16-12-227

Considérant que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doit rendre conforme l'alimentation en eau potable de la municipalité;

Considérant que la recherche en eaux souterraines effectuée en plusieurs endroits sur le territoire a démontré que le seul endroit envisageable pour exploiter une prise d'eau municipal est le site retenu pour le présent projet;

Considérant que le site de la prise d'eau n'est pas cultivé;

Considérant que le faible potentiel agricole du lot visé, celui-ci étant enclavé entre un terrain résidentiel, la rivière Rouge et le chemin du rang Deschênes;

Considérant que les fermes adjacentes aux sites visés bénéficient du droit d'accroissement prévu à la Loi;

Considérant que la disponibilité d'autres emplacements disponibles et hors de la zone agricole n'est pas applicable puisque les nombreuses recherches en eaux souterraines en qualité et en quantité ont démontré que le seul endroit acceptable est celui visé par la présente demande;

Considérant que la demande ne compromet pas l'homogénéité du milieu agricole et la pratique de l'agriculture;

Considérant que l'éloignement des établissements de production animale du site visé, ceux-ci étant situés à 220 m pour une écurie de moins de 10 unités animales et à 740 m pour une ferme laitière;

Considérant que les aires de protection bactériologiques et virologiques pourraient nécessiter l'imposition de restrictions sur l'épandage de matières fertilisantes dans les secteurs identifiés au rapport hydrogéologique;

Considérant que l'autorisation demandée n'aura pas pour effet de créer de parcelles de terres insuffisantes pour pratiquer l'agriculture, puisque les lots résiduels, majoritairement forestiers, conserveront des superficies supérieures à 32 et 42 hectares;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour les fins suivantes :

- Morcellement d'une partie des lots 5 367 814 et 5 367 812 pour leur acquisition et leur utilisation non agricole pour l'exploitation de puits d'alimentation en eau potable ainsi que les constructions accessoires pour ces mêmes fins;
- Enregistrement d'une servitude sur les lots 4 987 359, 4 986 658 et 4 986 552 pour le passage souterrain d'une conduite d'amenée des puits jusqu'au poste de traitement dans le périmètre urbain

Le tout s'inscrivant dans le projet visant à exploiter une prise d'eau potable municipale selon les modalités décrites dans le dossier de présentation joint à la présente résolution.

3.9 Responsable en loisirs

16-12-228

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à la lettre de démission de Madame Nancy Ouellet, au poste de responsable en loisirs, un appel de candidature sera lancé en janvier 2017 pour combler le poste.

3.10 Soutien aux organismes locaux

16-12-229

Considérant que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a reçu un projet de la part de Groupe Promotion représentant un montant total de 5 333\$;

Considérant que ce projet est recevable au terme des conditions énumérées dans la Politique de soutien aux organismes communautaires locaux;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une analyse par le comité prévu à cette fin en fonction de la grille établie :

Il est proposé par Guildo Castonguay résolu à l'unanimité des conseillers que Groupe Promotion reçoive un montant de 4 000\$ provenant du Fonds de soutien aux organismes communautaires locaux pour la réalisation du projet « Construction d'un gazebo ».

4. Période de questions

5. Levée de la séance

16-12-230

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h20, la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général